

Réunion publique SICTOM –

Ambrault le 15/11/2022

Vatan le 16/11/2022

Neuvy-Pailloux le 17/11/2022

Lunery le 22/11/2022

Saint Florent sur Cher le 24/11/2022

SICTOM Champagne Berrichonne

25/11/2022



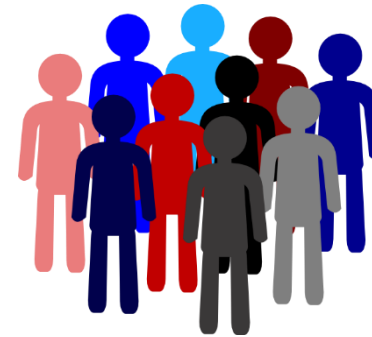
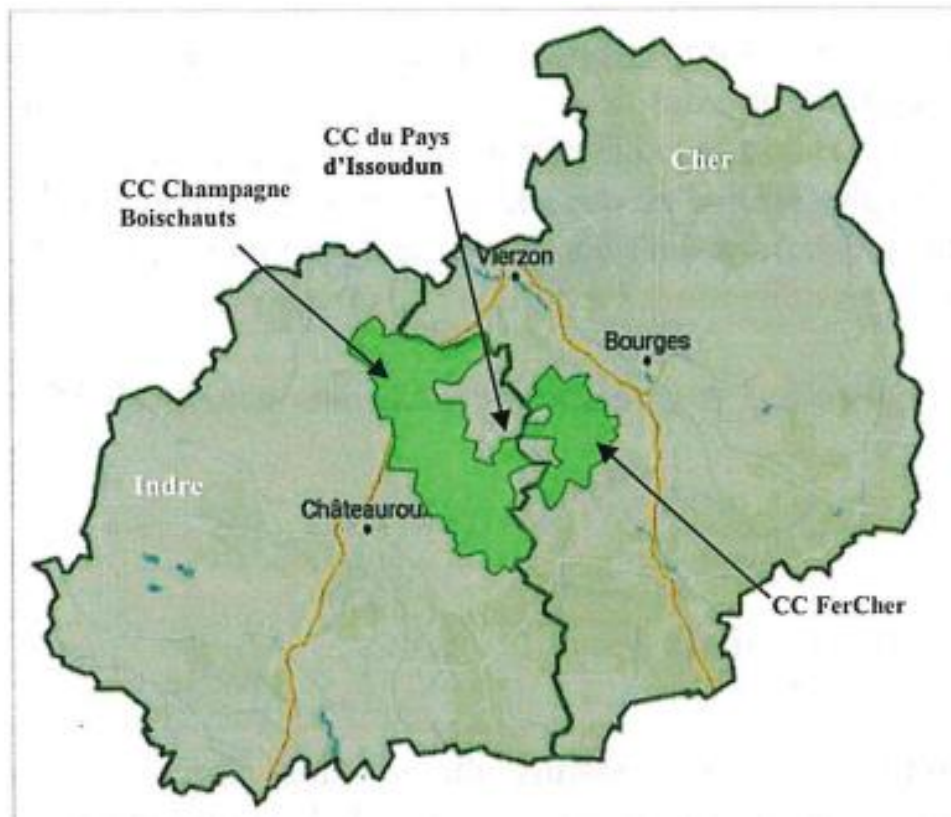
Introduction

- Intervention du Président

Organisation de la réunion publique

- **Temps 1 : Présentation du SICTOM**
 - La composition du syndicat, quelques chiffres + Temps d'échanges.
- **Temps 2: Les dérives financières**
 - Chronologie sur les dérives successives, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), les mesures prises + Temps d'échanges.
- **Temps 3: L'avenir**
 - La mise en place de l'extension des consignes de tri, la gestion des bio déchets + Temps d'échanges.

Temps 1 : Présentation du SICTOM - Population



Population totale au 01/01/2022 = 21 703 habitants

Champagne Boischaux: 10 032 habitants (30 communes)

Fercher: 11 671 habitants (9 communes)

Temps 1 : Présentation du SICTOM – Quelques dates majeures

24/01/1973: Création d'un syndicat d'études

02/04/1976: Dissolution du syndicat d'études et création du « SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION D'ISSOUDUN »

1999 2000: Sortie de la commune d'Issoudun et des communes de la CCPI

27/11/2001: Changement de nom « SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE CHAMPAGNE BERRICHONNE

2009: Passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – délibération octobre 2008

Novembre 2021: Démission d'une majeure partie du bureau du SICTOM (5 démissionnaires)– Seuls le président et un membre restent dans le bureau

Temps 1: Présentation du SICTOM – Les communes

Commune	Date entrée	MOTIF		Date sortie
CHAROST	06/04/1976	Création SICTOM	CCPI	01/01/2001
CHEZAL BENOIT	06/04/1976	Création SICTOM	CCPI	01/01/2001
CHOUDAY	06/04/1976	Création SICTOM	CCCB	
DIOU	06/04/1976	Création SICTOM	CCPI	20/12/2001
ISSOUDUN	06/04/1976	Création SICTOM	CCPI	23/07/1999
LA-CHAMPENOISE	06/04/1976	Création SICTOM	CCCB	
LES BORDES	06/04/1976	Création SICTOM	CCPI	01/01/2001
LINIEZ	06/04/1976	Création SICTOM	CCCB	
LIZERAY	06/04/1976	Création SICTOM	CCCB	
NEUVY-PAILLOUX	06/04/1976	Création SICTOM	CCCB	
PAUDY	06/04/1976	Création SICTOM	CCPI	01/01/2001
PLOU	06/04/1976	Création SICTOM	FERCHER	
REUILLY	06/04/1976	Création SICTOM	CCPI	01/01/2001
SAINT AUBIN	06/04/1976	Création SICTOM	CCCB	
SAINT-AMBROIX	06/04/1976	Création SICTOM	CCPI	?
SAINTE-FAUSTE	06/04/1976	Création SICTOM	CCCB	
SAINTE-LIZAIGNE	06/04/1976	Création SICTOM	CCPI	01/01/2001
THIZAY	06/04/1976	Création SICTOM	CCCB	
VATAN	06/04/1976	Création SICTOM	CCCB	
VOUILLON	06/04/1976	Création SICTOM	CCCB	

Temps 1 : Présentation du SICTOM – Les communes

Commune	Date entrée	MOTIF		Date sortie
MAREUIL-SUR-ARNON	10/05/1976	Modification	FERCHER	
MEUNET PLANCHES	23/04/1979	Modification	CCCB	
SEGRY	17/08/1979	Modification	CCPI	20/12/2001
BOMMIERS	10/01/1980	Modification	CCCB	
MIGNY	10/01/1980	Modification	CCPI	01/01/2001
PRUNIERS	10/01/1980	Modification	CCCB	
SAINT-AOUSTRILLE	10/01/1980	Modification	CCCB	
SAINT-VALENTIN	10/01/1980	Modification	CCCB	
LA-CHAPELLE SAINT LAURIAN	22/05/1980	Modification	CCCB	
SAUGY	25/07/1980	Modification	FERCHER	
CONDE	07/02/1983	Modification	CCCB	
SAINT-GEORGES-SUR-ARNON	07/02/1983	Modification	CCPI	01/01/2001
SAINT-PIERRE-DE-JARDS	07/04/1983	Modification	CCCB	

Temps 1 : Présentation du SICTOM – Les communes

Commune	Date entrée	MOTIF		Date sortie
BRIVES	12/01/1989	Modification	CCCB	
CIVRAY	30/05/1991	Modification	FERCHER	
AMBRAULT	17/09/1991	Modification	CCCB	
REBOURSIN	08/11/1993	Modification	CCCB	
GIROUX	18/02/1998	Modification	CCCB	
MENETREOLS-SOUS-VATAN	16/11/2000	Modification	CCCB	
AIZE	31/12/2001	Modification	CCCB	
FONTENAY	31/12/2001	Modification	CCCB	
GUILLY	31/12/2001	Modification	CCCB	
LUCAY LE LIBRE	31/12/2001	Modification	CCCB	
MEUNET-SUR-VATAN	31/12/2001	Modification	CCCB	
SAINT-FLORENTIN	31/12/2001	Modification	CCCB	
SAINT-FLORENT-SUR-CHER	31/12/2001	Modification	FERCHER	
LUNERY	19/12/2002	Modification	FERCHER	
PRIMELLES	19/12/2002	Modification	FERCHER	
SAINT-CAPRAIS	30/11/2009	Modification	FERCHER	
VILLENEUVE-SUR-CHER	30/11/2009	Modification	FERCHER	
BUXEUIL	29/12/2017	Modification	CCCB	

Temps 1 : Présentation du SICTOM – Les compétences

Les compétences:

- Collecte et traitement des ordures ménagères recyclables (sacs jaunes)
- Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles (sacs noirs)
- Collecte et traitement des ordures ménagères assimilées aux monstres et encombrants
- Collecte et traitement des déchetteries implantées sur le territoire du syndicat
- Gestion et exploitation d'un centre de tri des déchets recyclables
- Gestion et exploitation d'un quai de transfert des déchets résiduels
- Assurer des prestations dans son domaine de compétence pour les collectivités extérieures
- Assurer la collecte et le traitement des déchets industriels banals pour les activités professionnelles

25/11/2022

Nos déchets

25/11/2022

Temps 1 : Présentation du SICTOM – Les ordures ménagères résiduelles (OMR -sacs noirs) et les emballages (sacs jaunes)



Organisation actuelle: Deux tournées hebdomadaires dans les communes de Saint Florent sur Cher, Vatan et Saint Florentin (communes les plus peuplées ou dans la continuité de Vatan). Une tournée dans les autres communes



677 tonnes collectées en 2021 sur le périmètre du SICTOM



4147 tonnes collectées en 2021 sur le périmètre du SICTOM

25/11/2022

Temps 1: Présentation du SICTOM - Les déchetteries



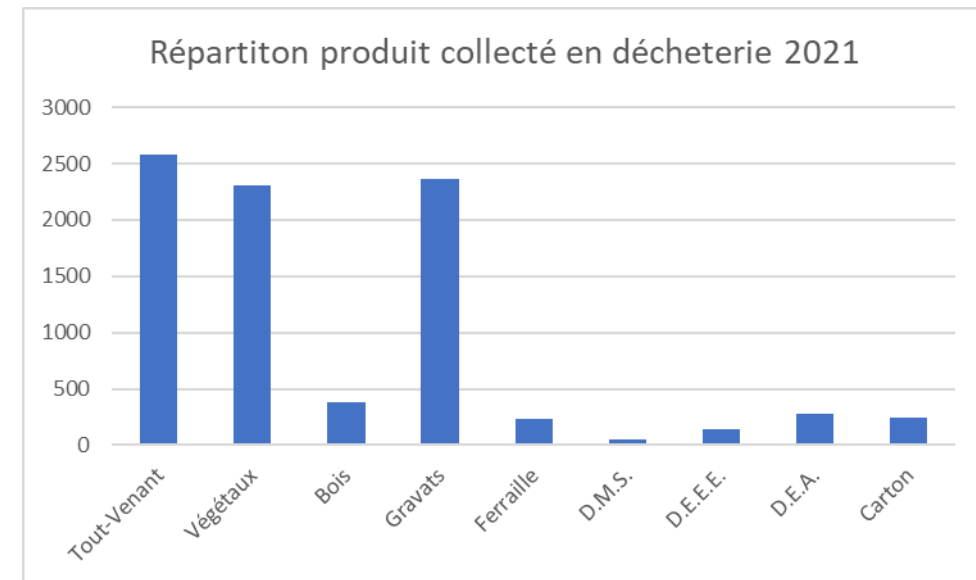
7 déchetteries



25/11/2022

Temps 1 : Présentation du SICTOM – Les déchetteries

8577 tonnes collectées en déchetterie en 2021.



DMS: Déchets Ménagers Spéciaux
D.E.E.E: Déchets d'Equipements Electriques
D.E.E: Déchets d'Eléments d'Ameublement
D.E.A: Déchets d'Ameublement

Temps 1 : Présentation du SICTOM – Le carton de déchetterie



281 tonnes collectées en 2021 sur le périmètre du SICTOM

Temps 1 : Présentation du SICTOM – Les papiers et le verre



850 tonnes collectées en 2021 sur le périmètre du SICTOM



382 tonnes collectées en 2021 sur le périmètre du SICTOM

Contrats extérieurs

25/11/2022

Temps 1 : Présentation du SICTOM – Contrats extérieurs



341 tonnes traitées en 2021 pour d'autres collectivités (54,79%) du flux total



2461 tonnes traitées en 2021 pour d'autres collectivités (74%) du flux total



2039 tonnes traitées en 2021 pour d'autres collectivités (75,6%) du flux total



1114 tonnes traitées en 2021 pour d'autres collectivités (74,48%) du flux total

Temps 1 : Présentation du SICTOM – Contrats extérieurs



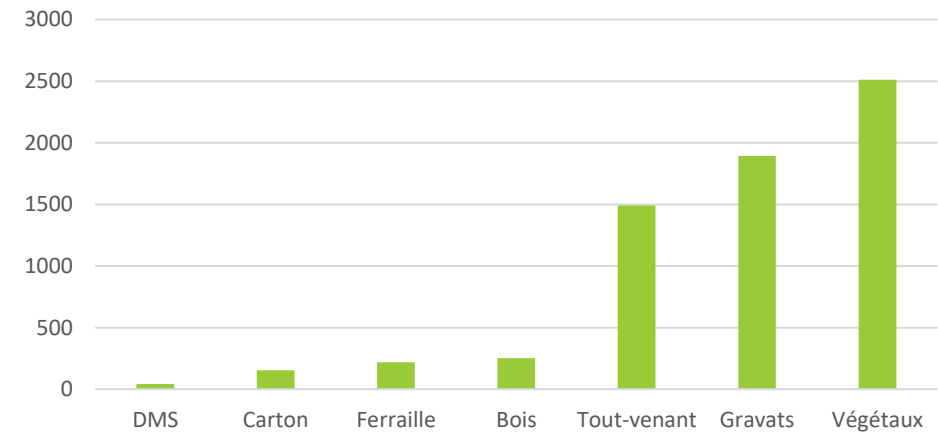
3813 Tonnes expédiées pour le compte de la CCPI (sans comptage des refus de tri sur les emballages estimés à 220 tonnes)

25/11/2022

Temps 1 : Présentation du SICTOM – Contrats extérieurs



Répartition des déchets collectés dans les déchetteries CCPI



DMS: Déchets Ménagers Spéciaux

25/11/2022

Questions du public sur le temps 1

Temps 2 : Les dérivées successives

Première grosse dérive aboutissant à la mise en place de la TEOM

Temps 2 : Les dérives successives – Les services de l'Etat

- Extrait du compte rendu de la séance du 02/10/2008
 - Monsieur le Sous-Préfet indique qu'il a déféré le compte administratif 2007 à la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C) dans un souci d'honnêteté envers le Syndicat. En effet, **depuis 2002**, le S.I.C.T.O.M. présente un déficit chronique à la section d'exploitation qui se creuse d'année en année.
 - La C.R.C, dans son avis rendu le 1^{er} juillet 2008, demande au Comité Syndical de mettre en œuvre un plan de nature à rétablir durablement l'équilibre de la section d'exploitation. Suite à cela, Monsieur Le Président et les membres du bureau ont fait des propositions afin d'étaler sur cinq ans le redressement. **Pour cela, la C.R.C préconise le passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M), Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Trésorier Principal d'Issoudun arrivent à la même conclusion**

Temps 2 : Les dérives successives – Les décisions prises par les élus.

Extrait du compte rendu de la séance du 02/10/2008

Monsieur le Sous-Préfet explique que la C.R.C estime qu'il faut une ressource complémentaire de 450 000 € par an, pour cela il faudrait augmenter les redevances de plus de 40 %. Dans ce cas, le problème des mauvais payeurs sera toujours à la charge du Syndicat.

Monsieur le Sous-Préfet indique que la T.E.O.M permet de faire face à une situation d'urgence à laquelle est confrontée le Syndicat.

Monsieur le Sous-Préfet explique que la T.E.O.M peut être payée mensuellement et les propriétaires peuvent la répercuter sur les loyers de leurs locataires.

Enfin, Monsieur le Sous-Préfet **indique que le budget 2009 sera déferé à la C.R.C et si aucune mesure n'est adoptée par le Syndicat, la C.R.C aura recours à des mesures coercitives, et les communes pourront être mises à contribution pour combler le déficit** du Syndicat.

- Instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à compter de l'année 2009
- Restauration de l'équilibre en 2012-2013, d'après les propos de la trésorière en avril 2021. Cependant absence totale de constatation des provisions, pour un montant conséquent de 150 000 € (impayés non régularisés et toujours présents dans les recettes alors que les recouvrements ne se feront certainement pas)

Temps 2 : Les dérivées successives – LA TEOM

- Avantages de la TEOM: Prélevée directement par les services fiscaux, donc plus d'impayés sur la partie administrés.
- Inconvénients de la TEOM: Décorrélée de la composition de la famille puisque corrélée à la valeur locative de la propriété bâtie.
- Sujette à variation, dans le cas de réformes décidées par l'Etat sur le mode de calcul des Valeurs Locatives (VL)
- Paiement de frais de rôle à l'état

Deuxième grosse dérive aboutissant à une forte augmentation de la TEOM (2021 et 2022)

Temps 2 : Les dérives successives – La nouvelle dérive

L'année 2020

Présentation du Compte administratif 2019:

Déficit de fonctionnement de -316 789,16 €

Déficit d'investissement de - 31 367,76 €

- Les élus s'interrogent sur le déficit, mais les comptes et le budgets sont validés.

Temps 2 : Les dérives successives – La nouvelle dérive

L'année 2020 (suite)

- **Septembre 2020** – Election du nouvel exécutif du SICTOM suite aux élections municipales.
- Suite au dépassement de 5% du déficit de fonctionnement par rapport aux recettes de fonctionnement, la Préfecture a saisi la CRC pour un contrôle approfondi de la situation financière du SICTOM et pour un avis afin de mettre en place un plan de règlement restaurant un équilibre budgétaire. **Connu par le SICTOM à minima le 06/08/2020.**
- L'avis de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.) est présenté à la séance du conseil **8 octobre 2020** et mentionne, entre autre, que la somme de 300 000 € de dépenses de 2019 avait été émise sur le 1er semestre 2020.

Temps 2 : Les dérives successives – La nouvelle dérive

- L'année 2021
- *Présentation des comptes 2020*
- La Capacité d'Autofinancement (CAF) brute a baissé régulièrement depuis 2016 passant de +462 K€ à – 263 K€ en 2020,
- On peut expliquer les très mauvais résultats de la CAF brute de 2020 par le rattrapage des dépenses 2019 qui ont été reportées sur l'exercice 2020 faute de crédits budgétaires disponibles en fin d'exercice 2019. la Trésorière rappelle que l'avis de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.) présenté à la séance du conseil 8 octobre 2020, mentionnait **300 000 €** de dépenses de 2019 émises sur le 1er semestre 2020
- **Les élus refusent de voter le compte administratif, le compte de gestion et le budget 2021, car ils estiment qu'ils manquent d'informations sincères sur les comptes du SICTOM.**
- **Cette décision a pour conséquence la saisie de la CRC par la préfecture.**

Temps 2 : Les dérives successives – La nouvelle dérive

- L 'année 2022
- Début janvier, départ à la retraite du Directeur, non remplacé
- Mars: Les deux communautés de communes, composant le SICTOM, demandent une modification des statuts pour permettre une meilleure représentation de la communauté de communes de Fercher et une baisse du nombre de délégués de 78 à 30.
- Avril: **Les élus refusent à nouveau de voter les comptes et le budget**

Temps 2 : Les dérives successives – Les mesures prises

- L 'année 2022 (suite)
- Juin: Installation des nouveaux délégués désignés suite à la refonte des statuts permettant une nouvelle représentativité et désignation d'un nouvel exécutif (président, vices présidents, et membres du bureau). Première décision forte, les élus en responsabilité décident de ne pas percevoir d'indemnités.
- Constat à la prise de poste
- **1 100 000€** de factures mandatés, mais non payées faute de trésorerie.
- **875 000€** de ligne de trésorerie épuisées.
- Soit environ 1 800 000€ à combler puisque 120 000€ étaient présents sur le compte. Toutes les factures n'étant pas engagées, ce constat était susceptible d'évoluer. Découverte d'une commande de 51 000€ pour l'acquisition d'une remorque (septembre 2022).

Temps 2 : Les dérives successives – Récapitulatif

Les résultats cumulés

ANNEE	RESULTAT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
2015	2014	289 049,78 €	-215 427,11 €	73 622,67 €
2016	2015	217 475,57 €	-95 007,53 €	122 468,04 €
2017	2016	173 258,72 €	-163 512,86 €	9 745,86 €
2018	2017	7 851,28 €	-96 775,46 €	-88 924,18 €
2019	2018	-133 174,32 €	-101 196,72 €	-234 371,04 €
2020	2019	-316 789,16 €	-31 367,76 €	-348 156,92 €
2021	2020	-926 621,79 €	-43 493,89 €	-970 115,68 €
2022	2021	-581 415,09 €	-79 387,75 €	-660 802,84 €

Il manque certaines factures ayant encore glissées sur l'année 2022 .
Estimation à 400 000€

Temps 2 : Les dérives successives – Récapitulatif

La fiscalité

	TEOM INDRE	TEOM CHER	APPORT BUDGET PRINCIPAL FERCHER	Total FERCHER	TOTAL	DIFFERENCE	
2014	1 117 602 €	1 350 600 €	0 €		2 468 202 €		
2015	1 133 851 €	1 367 747 €	0 €		2 501 598 €	33 396 €	1,35%
2016	1 154 443 €	1 394 856 €	0 €		2 549 299 €	47 701 €	1,91%
2017	1 169 197 €	1 409 973 €	0 €		2 579 170 €	29 871 €	1,17%
2018	1 222 405 €	1 435 858 €	0 €		2 658 263 €	79 093 €	3,07%
2019	1 271 614 €	1 502 044 €	0 €		2 773 658 €	115 395 €	4,34%
2020	1 288 525 €	1 524 080 €	0 €		2 812 605 €	38 947 €	1,40%
2021	1 577 989 €	1 580 000 €	281 069 €	1 861 069 €	3 439 058 €	626 453 €	22,27%
2022	2 053 447 €	2 047 176 €	374 428 €	2 421 604 €	4 475 051 €	1 035 993 €	30,12%

Temps 2 : Les dérivées successives – Récapitulatif

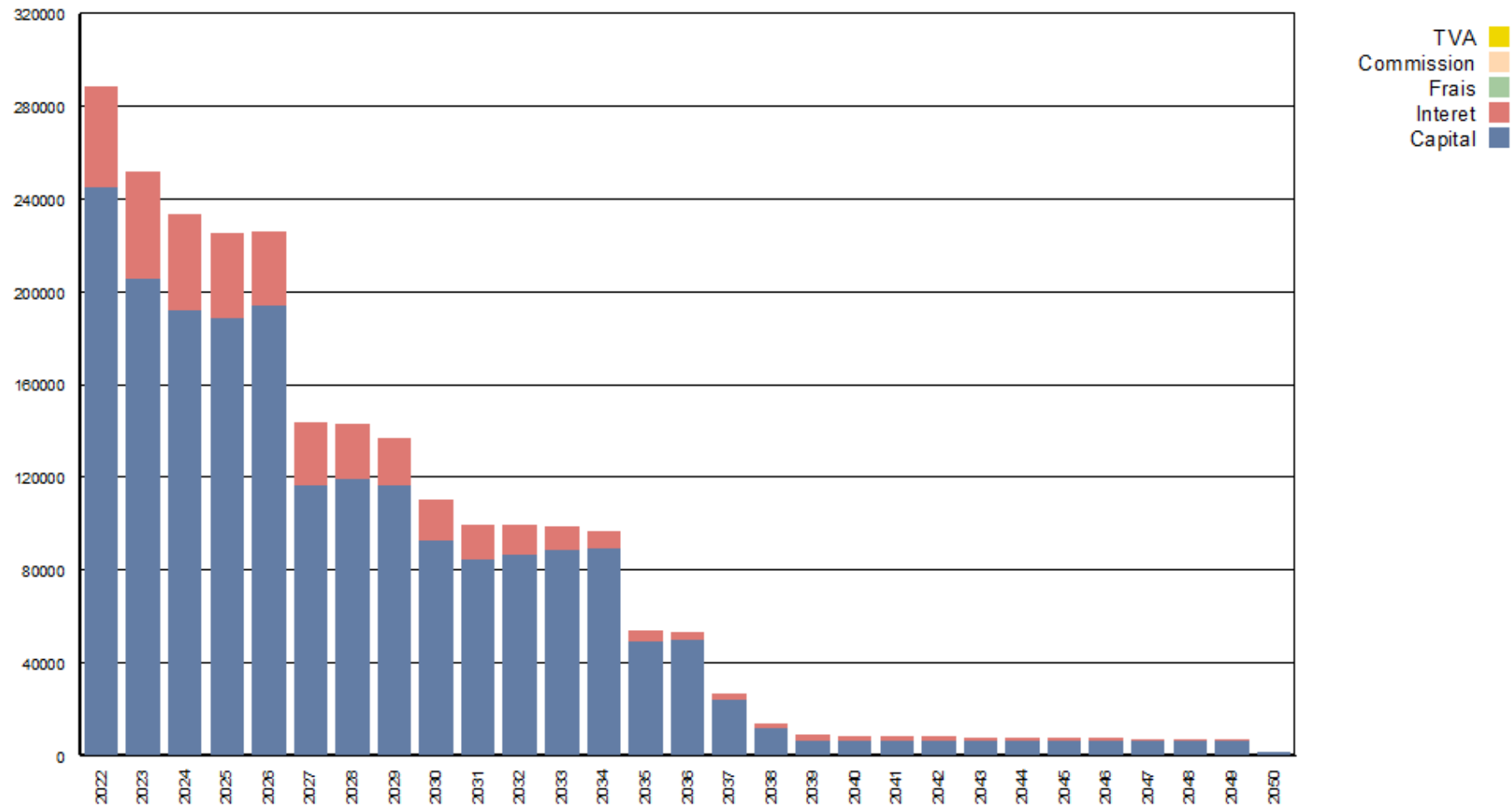
L'état de la dette

ANNEE	CAPITAL	INTERETS	ECHEANCE	DELTA
2022	244 852,63 €	43 465,99 €	288 318,62 €	
2023	205 552,71 €	46 467,10 €	252 019,81 €	-36 298,81 €
2024	191 854,70 €	41 522,14 €	233 376,84 €	-18 642,97 €
2025	188 402,79 €	36 741,47 €	225 144,26 €	-8 232,58 €
2026	194 333,59 €	31 802,38 €	226 135,97 €	991,71 €
2027	116 673,46 €	27 035,15 €	143 708,61 €	-82 427,36 €
2028	119 064,69 €	23 770,47 €	142 835,16 €	-873,45 €
2029	116 318,51 €	20 419,83 €	136 738,34 €	-6 096,82 €
2030	92 774,70 €	17 395,93 €	110 170,63 €	-26 567,71 €
2031	84 759,60 €	14 902,50 €	99 662,10 €	-10 508,53 €

25/11/2022

Temps 2 : Les dérives successives – Récapitulatif

L'état de la dette



25/11/2022

Temps 2 : Les dérives successives – Récapitulatif

L'état de la dette

	Annuité	Fin
Réétallement de la dette (2002)	34 317,86 €	01/01/2022
Financement investissement 2013	20 693,00 €	30/06/2023
Acquisition du bâtiment du CDT	18 264,13 €	20/04/2024
Réhabilitation CET (site enfouissement)	25 911,89 €	17/08/2026
Réaménagement de la dette (2007)	45 205,71 €	01/10/2026
Locaux administratifs	16 595,04 €	18/07/2029
Travaux déchetterie de Neuvy Pailloux	4 338,20 €	30/09/2029
Investissement 2015	21 558,36 €	30/06/2030
Investissement 2004	36 107,40 €	01/01/2034
Compacteur CDT - Caissons CDT	5 676,96 €	31/07/2034
Investissement CDT 2015	23 298,32 €	31/10/2036
Travaux agrandissement déchetterie Vatan	12 758,99 €	02/08/2037
Investissement 2018	12 909,68 €	30/05/2038
Investissement 2019	10 683,08 €	01/02/2050
	288 318,62 €	

Les causes liées à la Taxe Générale sur les activités polluantes (TGAP)

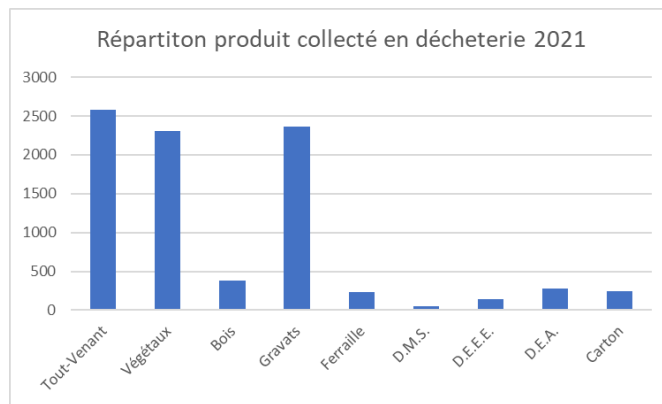
Temps 2 : Les dérives successives – les causes

L'évolution de la Taxe Générale sur les activités polluantes (TGAP)

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
A. – Installations non autorisées	tonne	151	152	164	168	171	173	175
B. – Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté	tonne	24	25	37	45	52	59	65
C. – Installations autorisées qui sont exploitées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté	tonne	34	35	47	53	58	61	65
D. – Installations autorisées relevant à la fois des B et C	tonne	17	18	30	40	51	58	65
E. – Autres installations autorisées	tonne	41	42	54	58	61	63	65

25/11/2022

Temps 2 : Les dérives successives – les causes



Tout venant = 2578 tonnes collectées en 2021 sur le périmètre du SICTOM



4147 tonnes collectées en 2021 sur le périmètre du SICTOM



Environ 20% des 677 tonnes partent en refus de tri, soit environ 135 tonnes.

25/11/2022

Temps 2 : Les dérives successives – les causes

Equivalent 2019			Tonnes	ENFOUISSEMENT	TGAP TTC		
TOUT VENANT			2578	90 €	17 €	275 846 €	
REFUS DE TRI emballages	677	20,00%	135,4	90 €	17 €	14 488 €	
OMR			4147	90 €	17 €	443 729 €	
						734 063 €	-185 231 €

Equivalent 2021			Tonnes	ENFOUISSEMENT	TGAP TTC	
TOUT VENANT			2578	90 €	44 €	345 452 €
REFUS DE TRI emballages	677	20,00%	135,4	90 €	44 €	18 144 €
OMR			4147	90 €	44 €	555 698 €
						919 294 €

Equivalent 2025			Tonnes	ENFOUISSEMENT	TGAP TTC		
TOUT VENANT			2578	90 €	65 €	399 590 €	
REFUS DE TRI emballages	677	20,00%	135,4	90 €	65 €	20 987 €	
OMR			4147	90 €	65 €	642 785 €	
						1 063 362 €	144 068 €

Les causes liées à la gestion des contrats extérieurs

Temps 2 : Les dérives successives – les causes



341 tonnes traitées en 2021 pour d'autres collectivités (54,79%) du flux total



2461 tonnes traitées en 2021 pour d'autres collectivités (74%) du flux total



2039 tonnes traitées en 2021 pour d'autres collectivités (75,6%) du flux total



1114 tonnes traitées en 2021 pour d'autres collectivités (74,48%) du flux total

Selon une étude réalisée à la prise de fonction, nous estimons qu'une partie de ses contrats a été faite à perte notamment sur la partie tri. Les chaînes de tri fermant au 01/01/2023, les contrats prenant en partie fin, le problème devrait en partie se régler.

Les causes liées à la gestion du SICTOM

Temps 2 : Les dérives successives – les causes

- Un rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), à paraître dans les prochains jours, fixe un certain nombre d'explications à cette nouvelle dérive. A cette heure, il n'est malheureusement pas encore disponible pour le public.
- Nous estimons que: Le manque **d'anticipation**, face aux changements dans le monde du déchets, le manque de **transparence** ne permettant pas de mettre les mesures correctives en place, **l'insincérité** budgétaire et une certaine **incompétence** semblent être les explications les plus probables.
- Ne souhaitant rien exclure, le nouveau conseil syndical a demandé à ce qu'une **recherche en responsabilité** soit menée et c'est à cette intention que M. le préfet de l'Indre a été récemment sollicité.

25/11/2022

Les mesures prises

Temps 2 : Les dérives successives – les mesures prises

- Reprise de l'organisation des services, poste par poste
- Lancement d'une réflexion sur le parc de véhicules qui est vétuste.
- Réduction de certaines dépenses (location d'une grue qui fonctionne 180 h/an pour 76 000€ par exemple)
- Fin du « fini parti » pour le service collecte (respect de la Loi)
- Réflexion sur le démantèlement des chaînes de tri qui seront obsolètes au 01/01/2023
- Organisation du plan social suite à la fermeture des chaînes de tri, notamment dans la gestion des fonctionnaires
- Mise en place des partenariats pour externaliser le tri et mutualisation des coûts de transport (SYTOM de Châteauroux)
- Réflexion collective pour minimiser l'enfouissement (adhésion entente de collectivités)
- Mettre une stratégie en place sur les biodéchets (réduction des OMR) (Temps 3)
- Assurer une bonne communication sur la mise en place des extensions de consignes de tri (Temps 3)

Stabiliser et améliorer la situation financière pour permettre un retour des taxes dans la moyenne de nos départements.

Questions du public sur le temps 2